CAMPUS DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT
CENTRE-VAL DE LOIRE

PROCES VERBAL DES CANDIDATS ADMIS À L'EXAMEN D'ACCÈS AUX PROFESSIONS DE CONDUCTEUR DE TAXI ET VTC (Épreuves pratiques)

Site de formation continue

SESSION *D'AVRIL 2026*

A tours, le 10/04/2026

N° CANDIDATURE	TYPE EXAMEN	DECISION
601394PE1	VTC	ADMISSIBLE
55316	VTC	ADMISSIBLE
0000587721(PE2)	VTC	ADMISSIBLE

La Présidente de la Chambre de Métiers
et de l'Artisanat Centre – Val de Loire

Aline MERIAU